

L'Office français de la biodiversité 1^{er} janvier 2020

Pierre DUBREUIL

Directeur général de la préfiguration de l'OFB

Les fondements de la création de l'Office français de la biodiversité

- ➔ Un opérateur unique de 2700 agents
 - Décision du Président de la république
 - Un projet d'ampleur, une ambition renouvelée des pouvoirs publics en faveur de la biodiversité
 - Mission : fusion de l'ONCFS et l'AFB et création de l'OFB au 1^{er} janvier 2020
 - Loi portant création de l'Office français de la biodiversité promulguée le 24 juillet 2019

Le contexte de la création de l'Office français de la biodiversité

- ➔ Plan Biodiversité (4 juillet 2018)
- ➔ Consultations pour une modernisation de la chasse
- ➔ Les Assises de l'eau, conclues le 1^{er} juillet 2019

Pourquoi créer un établissement unique au service de la biodiversité ?

1. **Renforcer l'efficacité des politiques publiques** rapprochement des expertises complémentaires AFB/ONCFS
2. **Conforter l'action territoriale avec des services mutualisés**
3. **Renforcer la police de l'environnement**
4. **Améliorer la coordination des services et opérateurs du MTES**
5. **Faire converger des politiques de l'eau et de la biodiversité**

Les missions de l'Office français de la biodiversité

➔ Objectifs :

1. Préserver, gérer, restaurer la biodiversité terrestre, aquatique et marine
2. Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau « en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique »

Les missions de l'Office français de la biodiversité

➔ Cinq missions :

1. **Police** de l'eau et de la nature
2. **Connaissance** : recherche et expertise sur les espèces et les milieux
3. **Appui à la mise en œuvre des politiques** de l'eau et de la biodiversité
4. **Gestion** et appui à la gestion d'**espaces naturels**
5. **Mobilisation et formation** de tous les citoyens et parties prenantes

➔ L'OFB, intégrateur, rassembleur de toutes les parties prenantes de la biodiversité

Les enjeux et priorités de l'Office français de la biodiversité

➔ **Constats implacables de l'IPBES / urgence à agir**

1. Les principales causes

2. Les leviers pour agir

3. Les leviers communs gestion de l'eau / biodiversité.

Une trajectoire nationale collective cohérente dans laquelle nous devons nous engager :

- **plan biodiversité**
- **feuille de route des assises de l'eau (petit et grand cycles) :**
- **stratégie nationale de la mer et des littoraux**

Partenariats stratégiques entre nos établissements, l'OFB, les parcs nationaux, les agences de l'eau et d'autres opérateurs (ADEME) pour renforcer le lien entre la biodiversité et le climat.

Les partenariats de l'Office français de la biodiversité

➔ Au cœur de la logique d'action de l'OFB

Etablissements publics, collectivités, gestionnaires d'aires protégées, acteurs économiques, acteurs associatifs usagers...

➔ Les Agences de l'eau : partenaires essentiels

- depuis la loi biodiversité de 2016
- un **accord-cadre** AFB-AE signé en mai 2019
- participation mutuelle dans les **instances** de gouvernance
- l'OFB est représentée dans les Comités de bassin et les Conseils d'administration des Agences ;
- une logique de **complémentarité pour les interventions financières** : soutiens financiers de l'OFB au niveau national, intervention des Agences de l'eau au niveau territorial
- une logique de **cohérence**, actions de police, de connaissance et de planification

Les moyens financiers de l'Office français de la biodiversité

- **Contribution des Agences de l'eau inchangée** par rapport aux contributions actuelles apportées à l'AFB et à l'ONCFS
- **Redevances cynégétiques**
- **Une dotation complémentaire** du ministère de la Transition écologique et solidaire

Les défis et priorités de l'Office français de la biodiversité

- **Construire l'organisme**
- Faire de l'OFB un **acteur de référence en matière scientifique et technique** :
- La **police**, un axe fort et structurant : 1 700 inspecteurs de l'environnement (niveau départemental, PNM)
- Le triptyque : 1) connaissance du territoire et de ses acteurs, 2) connaissance des enjeux relatifs aux espèces et aux milieux 3) maîtrise des procédures administratives et judiciaires.
- **Un maillage territorial essentiel** : appui concret aux acteurs territoriaux, écoute et accompagnement, ex. programmes « Territoires engagés pour la nature », appels à projets, centres de ressources et actions de formation....
- **Amplifier la dynamique de mobilisation de la société**, se tourner résolument vers les acteurs économiques, s'adresser directement aux citoyens, faire de l'eau et de la biodiversité un élément incontournable dans les politiques sectorielles.

En résumé : un opérateur fort
au service de la biodiversité aquatique, maritime et terrestre

Merci pour votre attention